

## **Facturation**

## **ICD-11**

Les clubs canadiens sont facturés en dollars canadiens.

Annuellement, au début de l'année Optimiste, le conseil d'administration d'Optimist International et le directeur des finances revoient les huit trimestres précédents en vue de fixer une limite pour un taux de change pour l'exercice financier à venir en se basant sur la Banque du Canada.

La limite annuelle en dollars canadiens pour l'exercice financier doit être fixée à un taux limite de 1,27 pour l'année 2016-2017 (l'énoncé peut être abandonné après l'année 2016-2017).

Pour la facturation, les pays de la première catégorie sont considérés comme des pays industrialisés et seront facturés au taux de la première catégorie. Les pays des deuxième et troisième catégories, comme déterminés par les Nations Unies, seront facturés au taux de la troisième catégorie.

-(Mars 1989; mars 1991; juin 1992; déc. 1996; mars 2009; déc. 2015; déc. 2016)

Réitérée en déc. 2012